

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n° 3.2
Zones du PLU & Risques naturels
(Ensemble commune)

Échelle 1/6 000ème

Phase «Approbation»

Arrêté le	Mis à l'enquête publique le	Approuvé le
Le Maire 22 mai 2025	Le Maire 12 septembre 2025	Le Maire 12 février 2026

Groupeur d'étude fédéré par le Collectif CAPT :



Sylvie VALLET, Urbaniste, mandataire du groupement
Sites & Paysages (volet paysage) / URBA2P (volet des OAP sectorielles) / EVINERUDE (volet environnement)
98 route des Coquettes - 38850 Chirens - Tél : 04 76 05 30 82 - 06 15 76 38 99
Courriel : sylvie.vallet-urba@orange.fr - Site internet : www.captterritoires.fr

ZONES DU PLU

Zones du PLU

INTERDICTIONS ET LIMITATIONS DE CERTAINS USAGES, AFFECTATIONS DES SOLS,
DES CONSTRUCTIONS ET ACTIVITES AU TITRE DES ARTICLES R.151-31.2° ET R.151-34.1°
DU CODE DE L'URBANISME

- Secteurs inconstructibles sauf exceptions (se reporter au règlement écrit du PLU)
- Secteurs de cas particuliers en zone urbanisée : maintien du bâti à l'existant / extension attenante à l'existant (se reporter au règlement écrit du PLU)
- Secteurs constructibles avec prescriptions (se reporter au règlement écrit du PLU)

Remblais Plans d'eau

Approuvé

ALEAS	TYPES D'ALEAS NATURELS	INDICES DE RISQUES AU PLU	
Crues rapides des rivières	Aléa faible [C1]	en zone urbanisée	fct
		dans les autres cas	FCT
	Aléa moyen [C2]	en zone urbanisée	MCT
		dans les autres cas	FCT
	Aléa fort [C3]	dans tous les cas	FCT
Inondation en pied de versant	Aléa faible [I'1]	en zone urbanisée	fi
		dans les autres cas	FI
	Aléa moyen [I'2]	en zone urbanisée	MI
		dans les autres cas	FI
Remontées de nappes / Zones marécageuses	Aléa faible [I'n1]	le bourg	fin
	Aléa moyen [I'n2]	dans les autres cas	FI
Ruissellement sur versant	Aléa faible [V1]		fv
	Aléa moyen [V2]	dans tous les cas	FV
	Aléa fort [V3]		
Glissement de terrain	Aléa faible [G1]		fg1
	Aléa moyen [G2]	dans tous les cas	FG
	Aléa fort [G3]		
Effondrement - Suffosion	Aléa faible [F1]		ff
	Aléa moyen [F2]	dans tous les cas	FF
	Aléa fort [F3]		

	ALEAS FORTS	ALEAS MOYENS	ALEAS FAIBLES
ZONES NON BATIES (PLU : N, A)	TERRAINS INCONSTRUCTIBLES	TERRAINS INCONSTRUCTIBLES	TERRAINS CONSTRUCTIBLES Avec prescriptions spéciales et recommandations TERRAINS INCONSTRUCTIBLES Pour les zones d'expansion des crues (aléas I, I', C)
ZONES BATIES (PLU : U et AUc)	MAINTIEN DU BATI A L'EXISTANT Extensions interdites ou limitées	MAINTIEN DU BATI A L'EXISTANT Extensions interdites ou limitées En zone urbanisée : MAINTIEN DU BATI A L'EXISTANT (I'2) EXTENSION ATTENANTE A L'EXISTANT (C2)	TERRAINS CONSTRUCTIBLES Extensions autorisées avec prescriptions spéciales et recommandations

- Autoroute A48
- Voie ferrée
- Cimetière
- Cours d'eau et plans d'eau
- Lignes électriques

0 500 1000 m

